

## **Un préalable : la poursuite de l'élaboration et la mise à jour de Plans d'Actions Foncières (PAF)**

---

Toute politique foncière doit être déterminée par une politique d'aménagement. Le Schéma d'Aménagement Régional et sa traduction dans les Schémas de Cohérence Territorial (SCOT), et les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) permettent déjà d'avoir une vision précise des orientations d'aménagement pour La Réunion de 2030. De plus, les différents Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), en cours d'élaboration permettront de préciser les besoins en matière d'habitat et les localisations privilégiées pour accueillir la croissance attendue.

Depuis plusieurs années, l'EPF Réunion réalise à la demande des collectivités (Communes et/ou Intercommunalités) des Plans d'Actions Foncières (PAF) qui sont devenus au fil du temps des outils d'expertise, de connaissance et surtout d'aide à la définition d'une stratégie foncière sur le moyen terme pour les Communes et les EPCI.

**Durant le PPIF 2019-2023, l'EPF Réunion réalisera et actualisera, avec l'appui des collectivités, les Plans d'Actions Foncières communaux et intercommunaux.**

